



**N° 21-36**  
**MARCHE D'ACHAT DE BACS ROULANTS**  
**NEUFS OM et CS**  
**Avenant n° 2**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,  
Le bureau dûment convoqué le 07 juillet  
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT  
Et la délibération  
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 15 juillet 2021  
Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 7

**PRESENTS :**

Monsieur FAYET Michel  
Monsieur MARMONIER Pierre  
Monsieur ROSET Patrick  
Madame DEBES Céline  
Monsieur VILLARD Claude  
Monsieur CASTAING Patrick  
Monsieur AMEZIANE Karim

**EXCUSEE :**

Madame FRACHON Marie-Christine

Il est exposé :

L'économie mondiale souffre depuis plusieurs mois de pénuries de matières premières (acier, puces électroniques, bois, plastique...) couplées à une flambée des prix inédite, et malheureusement durable sur l'année 2021. La crise sanitaire a désorganisé les différentes filières d'approvisionnement dans le monde. Le redémarrage de l'activité industrielle très rapide sur le continent asiatique et aux Etats-Unis a contraint les entreprises à se fournir en matériau là où la production avait repris, déséquilibrant l'offre et la demande avec une inflation sans précédent des cours d'achats des matières premières.

SULO avait anticipé en 2020 ses flux et approvisionnements stratégiques ce qui a permis de continuer à produire sans discontinuité, malgré les ruptures partielles d'approvisionnement et les hausses de plus en plus importantes de début d'année

Mais la situation critique des matières premières liées à l'activité industrielle de SULO, notamment le plastique (PEHD vierge et recyclé), les composants à base d'acier (chapes, axes de roues, vis...) et l'acier pour les conteneurs enterrés (tôles zinguées...) s'avère durable et ne permet plus d'absorber ces surcoûts sans une évolution des prix au-delà de l'effet des simple révisions de prix.

En effet, le caractère soudain et imprévisible dans sa nature et son ampleur du contexte économique actuel, nécessite de revoir les conditions tarifaires, afin de pouvoir répercuter une partie de ces hausses historiques et malheureusement durables sur 2021. Aujourd'hui, cette situation inédite et imprévisible ne permet plus d'assurer les commandes reçues et livraisons prévues en 2021.

Par courrier, SULO a demandé à ses clients de revoir les conditions tarifaires afin de pouvoir répercuter une partie de ces hausses et éviter d'être déficitaire.

Concernant ce marché, SULO demande une hausse de 5 %.

La Commission d'appel d'offres réunie le jeudi 15 juillet 2021 à 17 h 00 valide cette demande.

Il est donc proposé d'autoriser le président à signer cet avenant.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération a été votée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

**HEYRIEUX, le 15 juillet 2021**

Michel FAYET,  
Président

